

- **se déclare** artiste;
 - crée des œuvres pour son **propre compte** (et non pas en tant qu'employé);
 - **est rémunéré** pour son art ou ses services de création;
 - a présenté ses œuvres au **public** (p. ex. dans une école, lors d'un concert local, dans une galerie d'art, un musée ou les bureaux locaux du Village nordique, à la radio ou à la télévision, etc.);
 - **est reconnu par ses pairs** en tant qu'artiste (p. ex. par les autres artistes de la collectivité ou de la région ou pour avoir remporté un prix, une bourse ou un concours);
 - **est membre d'une association artistique.**
- Le candidat doit également être un **bénéficiaire inuit** de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou un **Inuk du Nunavik**.
 - Il doit avoir **résidé au Québec** au cours des 12 mois précédant la date limite de dépôt des demandes.
 - Un **artiste ou un écrivain de la relève** est quelqu'un qui débute sa carrière et qui doit être âgé au plus de **35 ans** à la date de la demande.
 - Pour prétendre au titre de **groupe ou de collectif d'artistes ou d'écrivains**, il faut que chaque membre du groupe soit un artiste ou un écrivain **professionnel ou de la relève** tel que défini ci-dessus. Un membre du groupe doit être désigné comme **coordonnateur**.
 - **Les groupes constitués en sociétés** (qu'elles soient à but lucratif ou non lucratif) **ne peuvent pas** soumettre une demande au Fonds du Nunavik.

RESTRICTIONS

- Un artiste qui a déjà bénéficié d'un **financement en vertu du Fonds du Nunavik** peut faire une autre demande **seulement s'il** a soumis un **rapport final** sur l'utilisation de la bourse et que ce rapport a été accepté par Avataq.
- Un artiste qui a reçu une **bourse dans le cadre d'un autre programme du CALQ** peut faire une demande au Fonds du Nunavik **seulement s'il** a soumis un **rapport final** (ou un **rapport d'étape** si le projet n'est pas encore terminé) et que ce rapport a été approuvé par le CALQ.
- Un artiste **ne peut pas soumettre plus d'un projet** au Fonds du Nunavik par période d'inscription, que ce soit à titre individuel ou à titre de membre d'un groupe.

- Si le projet a **déjà été réalisé à la date d'inscription**, il n'est pas admissible au Fonds.

TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES

Les projets recevables dans le cadre du **Volet I** doivent comprendre un aspect de partenariat, notamment :

- des projets de création ou d'exposition menant à la **première prestation publique professionnelle** d'un artiste (exposition, représentation, publication, projection, etc.);
- des projets d'exposition faisant appel à une **collaboration entre des artistes et la collectivité** (avec des institutions comme les écoles, les bibliothèques, les instances des Villages nordiques, les corporations foncières, les groupes communautaires, etc.);
- pour un **artiste de la relève**, il peut s'agir d'un projet de parrainage ou de **mentorat avec un artiste reconnu dans la région** ou une **association professionnelle**.

Les partenariats peuvent inclure une **contribution financière** (en argent) ou une **contribution en nature** (dons d'espace, compétences spécialisées, matériaux, équipements, etc.).

Les projets recevables dans le cadre du **Volet II** nécessitent un séjour de **deux mois à Montréal** pour mener à bien une recherche ou une création artistique. C'est à l'artiste ou à l'écrivain de décider de son plan pour les deux mois. Le temps passé à Montréal peut notamment permettre de :

- suivre un **cours sur l'art** ou apprendre une **nouvelle technique**;
- **visiter des galeries d'art et des musées** en quête d'une inspiration artistique;
- **écrire** un livre ou un manuscrit;
- **faire des recherches** sur un sujet pour un projet artistique;
- simplement **créer dans un nouveau décor**.

PROJETS INADMISSIBLES

- Les projets qui sont déjà financés par le **Ministère de la Culture et des Communications du Québec** (incluant la SODEC et le CALQ);
- Les projets réalisés dans le cadre d'un **programme universitaire de premier cycle**;
- Les projets visant le **démarrage d'une entreprise** ou d'un atelier conçus à des **fins strictement commerciales**.

MONTANT MAXIMAL DE LA BOURSE

Volet I : Soutien aux artistes et aux écrivains professionnels

- Pour un **artiste ou un écrivain seul**, le montant maximal de la bourse est de **10 000 \$**.
- Pour un **groupe d'artistes ou un collectif**, le montant maximal de la bourse est de **15 000 \$**.

- Le montant de la bourse peut couvrir **95 %** des frais.
- Cela signifie qu'au moins **5 %** du financement doit provenir d'une autre source (ARK, Villages nordiques, Corporations foncières, Makivik, Conseil des Arts du Canada, école locale, organisme communautaire, etc.).
- N'oubliez pas qu'il peut s'agir d'une contribution en **argent** ou sous forme **de dons de services ou de matériaux**.

- Pour des **projets individuels**, la contribution de 5 % provenant d'une autre source correspondrait environ à **525 \$** (si vous demandez le montant maximal auprès du Fonds du Nunavik).

- Pour des **projets de groupe**, la contribution de 5 % provenant d'une autre source correspondrait environ à **790 \$**.

Volet II : Résidence de recherche et de création à Montréal

- Le montant de la bourse est de **10 000 \$** et couvre **100 %** des frais suivants : billets d'avion, assurance, frais de subsistance quotidiens, et achat de matériaux pour le projet. Un appartement dans le centre-ville de Montréal est fourni gratuitement.

FRAIS INADMISSIBLES

La bourse du Fonds du Nunavik **ne peut pas** servir à payer les choses suivantes :

- **frais de fonctionnement** (coûts d'administration, salaires) des organismes participant au projet;
- dépenses liées à des campagnes **de souscription, de financement et de marketing**;
- **dépenses d'infrastructure** (installation d'une ligne téléphonique, location d'un bureau, etc.);
- **achat d'équipement** comme un ordinateur, une caméra vidéo (à moins que ce soit nécessaire au projet et que cela ne puisse être réutilisé);
- coûts de **rénovation** ou de **construction**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- le projet correspond-il aux objectifs du programme?
- la valeur artistique du projet
- l'incidence du projet sur l'évolution de la carrière de l'artiste
- l'impact et les retombées à long terme du projet sur la collectivité
- la proportion du budget qui sert à payer les artistes?
- le budget est-il réaliste?
- l'échéancier et le plan de travail sont-ils réalistes?
- le candidat a-t-il la capacité de mener à bien le projet?

SÉLECTION

- Les projets soumis seront évalués par un **jury** (comité de sélection) constitué de **personnes-ressources issues du monde des arts et des lettres**.
- Ces personnes devront bien **connaître les arts du Nunavik**.
- Avataq et le CALQ s'assureront que le comité comprend des **artistes inuit**.

COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE

1. Remplissez **le formulaire de demande**;
2. **Décrivez le projet** pour lequel vous demandez un financement (maximum de 500 mots ou de 2 pages);

3. Pour le *Volet I*, remplissez le formulaire de **budget** avec toutes les **dépenses** (les choses à payer) et les **revenus** (toutes les sources de financement ou les services reçus);
(NOTE : aucun budget n'est demandé pour le *Volet II*, la résidence à Montréal.)
4. Joignez les **lettres** des autres partenaires impliqués dans le projet;
5. Établissez un **calendrier** pour le projet : quand allez-vous commencer? Quant finirez-vous? Quelles sont les principales étapes du début à la fin?;
6. Joignez un **portfolio** ou des **échantillons de votre travail**, selon le domaine artistique dans lequel vous évoluez.

DATE LIMITE

- Lundi 16 mars 2009.
- Vous devez avoir posté votre demande d'ici le 16 mars (le cachet de la poste faisant foi).

AGENTS DE LIAISON ARTISTIQUE ET AIDE POUR FAIRE UNE DEMANDE

- Vous avez une idée de projet? Vous voulez soumettre une demande? Fantastique!
- **Avant de soumettre une demande**, veuillez communiquer avec un des agents de liaison artistique ci-dessous pour :
 - obtenir un formulaire de demande;
 - discuter de votre projet, vous assurer qu'il est admissible;
 - obtenir plus de renseignements et de l'aide pour le processus de demande.
- Les agents de liaison artistique sont là pour **vous aider** à chaque étape de la demande!

<p>Sammy Kudluk de la Société Makivik tél. : (819) 964-2925 courriel : skudluk@makivik.org</p>	<p>Katarina Soukup de l'Institut culturel Avataq 1 800 361-5029 poste 243 courriel : katarina@avataq.qc.ca</p>
--	--